

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : gagnond-csvdc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a036f936d913b14da0101087>

Date d'obtention : 2025-05-28 14:38:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Prendre connaissance de la plainte et déterminer s'il est nécessaire de déclencher le protocole SEXTO.
- 2) Remplir les formulaires SEXTO avec le plaignant et ensuite avec toute autre personne impliquée.
- 3) Rencontrer l'instigateur.
 - a) S'il s'agit d'un acte malveillant, confisquer son cellulaire et l'informer que nous sommes dans l'obligation de contacter le service de police.
 - b) S'il s'agit d'un acte impulsif, remplir le formulaire SEXTO et confisquer son cellulaire.
- 4) Contacter le service de police qui prendra en charge la suite des interventions. En aucun cas, nous pourrions par la suite être mandataire du service de police. Le service de police décidera s'il ne fait que la rencontre de sensibilisation SEXTO ou s'il mènera une enquête selon les informations que nous avons recueillies. Il est de leur responsabilité de remettre le cellulaire confisqué.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Bien que la trousse SEXTO nous permettra de gérer les situations selon un protocole bien établi, chaque situation demande une réflexion et une analyse approfondie afin d'orienter adéquatement nos interventions. Chaque situation sera différente, tout comme l'a démontré les 3 mises en situations. Grâce à la trousse SEXTO, il y aura une certaine uniformité dans nos interventions, ce qui nous permettra d'agir plus rapidement tout en évitant les faux pas qui peuvent nuire à l'enquête si le dossier s'y rend.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À partir du moment où il faut rencontrer l'instigateur, qu'on doive le questionner et confisquer son cellulaire, cela devra être fait dans la bienveillance pour éviter toute confrontation ou fuite et éviter que la situation dégénère. Il ne faut pas que le jeune se sente attaqué ou accusé. Il doit sentir une certaine neutralité dans nos interventions pour démontrer que l'intervenant scolaire s'en tient au protocole à la suite d'une plainte reçue et que c'est le service de police qui assurera la suite des choses. Il est important d'expliquer au jeune pourquoi nous confisquons son téléphone, soit pour protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime, et pour faire cesser toute propagation du contenu.